

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HERAULT

COMMUNE

Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Votants
	10	16	19
Date de convocation			
10/04/2026			
Date d'affichage			
21/04/2026			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° D20260416-3

L'an deux mil vingt-six, et le seize du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire, Madame Sandrine ESSERMEANT.

Présents : Sandrine ESSERMEANT, Vincent GIRARD, Pascale MARTRE, Guillaume GELY, Patricia CHAUVOT, Laurent MENGUAL, Alexia PEREZ, Serge POUGET, Damien PASSERAT, Sameh CHARFA, Franck GUIGNARD-PERRET, Elisabeth AGHION, Frédérique TARDY, Muriel GANGA, Thierry MENDEZ, Sabrina VALETTE.

Procurations : Estelle CIRCLAEYS à Damien PASSERAT, Guillaume GARDEY DE SOOS à Vincent GIRARD, Laurence BARRAULT à Patricia CHAUVOT

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : Elisabeth AGHION

AFFAIRE 3 - FINANCES**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026**

Monsieur Gély informe le Conseil Municipal qu'une enveloppe d'un montant de 67 220.00 €, comprenant des montants prévisionnels, a été prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2026 pour l'attribution des subventions suivant la liste ci-dessous :

RECAPITULATIF	
CCAS	6 000.00 €
Crèche Graines de rêves	32 000.00 €
OCCE École élémentaire	3 000.00 €
OCCE École maternelle	2 000.00 €
APPS	300.00 €
MAM Les Coccinelles	500.00 €
Foyer Rural	3 000.00 €
Empreinte et Terre	300.00 €
Les Photographes	450.00 €
Internote	1 200.00 €
Impulsion	410.00 €
La joie de Lire	1 200.00 €

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 034-213402951-20260416-D202604163-DE

Club Vene et Mosson	140.00 €
L'Olivier	140.00 €
D'Aici d'Aila	140.00 €
Tennis Club	1 000.00 €
Association sport du collège Fabrègues	400.00 €
Les Dinos de Pachka	500.00 €
Comité des Fêtes	12 900.00 €
Génération Mouvement	140.00 €
Association des assistantes maternelles	300.00 €
Rugby	1 000.00 €
Association école du chat	200.00 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les attributions de subventions aux associations proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des suffrages les attributions de subventions 2026 proposées.

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre de suffrages exprimés : 19
Vote :

Pour : 16
Contre : 00
Abstention : 03

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit.

Le Maire,
Sandrine ESSERMEANT



La secrétaire de séance,
Elisabeth AGHION

Pour expédition conforme.
Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Préfecture le :
Et de la publication ou de la notification le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et /ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération.
Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr